

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

DCM N° 2024/048

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 23 |
| Nombre de membres présents :    | 15 |
| Nombre de procurations :        | 7  |
| Nombre d'absents :              | 1  |

## Objet : UNSS du Collège Boris VIAN – Subvention exceptionnelle

Vu la commission Finances du 24/06/2024 approuvant cette opération.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention à l'UNSS du collège Boris Vian.

L'UNSS du collège Boris Vian de Retournac a déposé une demande de subvention pour cette année scolaire 2023/2024. Cette année l'association compte 93 licenciés dont 67 garçons et 26 filles. L'association sportive est un lieu de découverte sur l'extérieur pour les élèves licenciés, tant au niveau des compétitions sportives que pour la découverte de nombreuses activités d'où l'organisation de nombreux déplacements. C'est à ce titre que l'Association demande une aide financière du fait du coût important que génère ces déplacements.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi de la subvention exceptionnelle à l'UNSS de 500€,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

